



Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES



Séance du 12 juin 2026

**OBJET : INDEMNITE DE BUDGET ALLOUEE AUX
COMPTABLES DE LA DGFIP CHARGES DE FONCTIONS DE
RECEVEUR**

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**

présents : **14**

votants : **15**

DATE de CONVOCATION :

05/06/2026

DATE D'AFFICHAGE :

15/06/2026

Délibération n°:

2026 06 12 02

L'an deux mil vingt-six, le 12 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 05/06/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Claude HERIOT, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Lucie BRUNEL, Didier CHRISTOPHE, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, formant la majorité des membres en exercice

Excusée : Stéphanie DI CREDICO, Pouvoir donné à Nicole FABRYKA

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le

date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.



me le maire informe les membres du conseil municipal de la demande présentée par M. Olivier NIVELLE, comptable public du Service de Gestion Comptable de Compiègne, pour l'exercice 2026.

Il est proposé d'attribuer à M. Olivier NIVELLE, trésorier, l'indemnité forfaitaire de budget d'un montant de 30.49€ brut pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à M. Olivier NIVELLE, trésorier, l'indemnité forfaitaire de budget d'un montant de 30,49€ brut pour l'exercice 2026.



*Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme*

A Caisnes le 15/06/2026

Le Maire, Marie-Claude HERIOT

